REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

V2

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
26 MAI 2008
PONTOISE 3744

LE SOUSSIGNE :

Jean MERAFINA, domicilié 96 rue du Général de Gaulle, 95620 Parmain,
agissant au nom, pour le compte :

- en sa qualité de président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société **"PONT NEUF INVESTISSEMENTS"**, Société Anonyme au capital de 2.090.725 euros, dont le siège social est situé Rue de l'Eclipse, 95800 Cergy Saint Christophe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 393 470 232 RCS Pontoise,

- en sa qualité de Président de la société **"TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE "**, SAS au capital de 3.040.000 euros, dont le siège social est situé Rue de l'Eclipse, 95800 Cergy Saint Christophe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 354 088 544 RCS Pontoise,

représenté par la SELARL NOMOS, en la personne de Maître Jean-Claude BIGNON, Avocat, domicilié 13 rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris,

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires à la Fusion chargés, conformément aux articles L.236-10 et R.236-6 du Code de Commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre les sociétés **TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE** et **PONT NEUF INVESTISSEMENTS**,

- conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société **TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE** par la société **PONT NEUF INVESTISSEMENTS** sus-désignée et les avantages particuliers éventuels.

Est jointe à la présente requête une note décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée.

Fait à PARIS,
Le 19 mai 2008

NOTE ANNEXE
A LA REQUETE EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

-I-
INDICATIONS SOMMAIRES SUR LES APPORTS ENVISAGES ET LES ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES

- **ACTIVITES**

La société **PONT NEUF INVESTISSEMENTS**, société absorbée, a pour activité principale le conseil en management et gestion, et la prise de participation dans toutes sociétés.

La société **TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE**, société absorbante, a pour activité principale l'assistance aux sociétés de son Groupe exerçant l'activité de travail temporaire dans les domaines administratif, comptable, financier et commercial.

- **APPORTS**

- Les actifs qui seraient apportés à la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE par la société PONT NEUF INVESTISSEMENTS comprennent essentiellement des immobilisations financières (titres de participation, créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières), d'autres créances et des disponibilités.

- Evaluation des apports : s'agissant d'une restructuration interne, évaluation de l'apport à la valeur nette comptable, conformément aux dispositions du Règlement CRC n° 2004-01 (annexe 1 au Plan Comptable Général), modifié par le Règlement CRC n° 2005-09 du 3 novembre 2005.

- Montant approximatif de l'actif apporté : 8.006.255 euros
 Le passif pris en charge est estimé à 1.812.869 euros au 31 décembre 2007.

-II-
ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

- **PONT NEUF INVESTISSEMENTS**, société absorbée

Au 31 décembre 2007, date de clôture de son dernier exercice :

- chiffre d'affaires HT :	0
- capital social	2.090.725 euros
- capitaux propres	6.193.387 euros
- total du bilan	8.006.255 euros

- **TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE**, société absorbante

Au 31 décembre 2007, date de clôture de son dernier exercice :

- chiffre d'affaires HT :	12.668.873 euros
- capital social	3.040.000 euros
- capitaux propres	7.114.411 euros
- total du bilan	20.833.690 euros
- total des effectifs	38

-III-
COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES ACTIONNAIRES COMMUNS IMPORTANTS

Les Commissaires aux Comptes de la société PONT NEUF INVESTISSEMENTS sont :

- Monsieur Alain FAUQUET, 1 bis Chemin du Buisson Guerin, 78750 Mareil Marly, Commissaire aux Comptes titulaire,

- Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris la Défense cedex, co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- Madame Any ANTOLA, 1 square la Fontaine, 75016 Paris, Commissaire aux Comptes suppléant,

- Monsieur Michel BESSON, 8 Grande Rue, 78790 Arnouville les Mantes, co-Commissaire aux Comptes suppléant.

Les Commissaires aux Comptes de la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE sont :

- Monsieur Alain FAUQUET, 1 bis Chemin du Buisson Guerin, 78750 Mareil Marly, Commissaire aux Comptes titulaire,

- Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris la Défense cedex, co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Bertrand DEVYS, 3 rue Petigny, 78000 Versailles, Commissaire aux Comptes suppléant,

- AUDITEURS REVISEURS COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES, 63 boulevard des Invalides, 75007 PARIS, co-Commissaire aux Comptes suppléant.

Les Commissaires aux Comptes de la société JM FINANCE, actionnaire majoritaire de la SA PONT NEUF INVESTISSEMENTS, sont :

- Monsieur Alain FAUQUET, 1 bis Chemin du Buisson Guerin, 78750 Mareil Marly, Commissaire aux Comptes titulaire,

- Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris la Défense cedex, co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Bertrand DEVYS, 3 rue Petigny, 78000 Versailles, Commissaire aux Comptes suppléant,

- Madame Any ANTOLA, 1 square la Fontaine, 75016 Paris, co-Commissaire aux Comptes suppléant,

TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Restructuration interne.

Fait à Paris
Le 19 mai 2008

ORDONNANCE

NOUS, Jean-Claude MAYER, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE, assisté du Greffier, Me PRETAT.

Vu les articles L.225-147, L.236-10 du Code de Commerce et les Articles R 225-136, R 225-7 et R 225-8 du Code de Commerce pris en application de cette Loi ;

Vu la requête présentée par : Monsieur Jean MERAFINA agissant :

- en sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur général de la SA PONT NEUF INVESTISSEMENTS au capital de 2.090.725 € dont le siège social est rue de l'Eclipse 95800 CERGY ST CHRISTOPHE,
- en sa qualité de Président de la SAS TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE au capital de 3.040.000 € dont le siège social est rue de l'Eclipse 95800 CERGY ST CHRISTOPHE,

NOMMONS JEAN HUET
DEMEURANT A : 14 PLACE JEANNE D'ARC 78120 RAMBOUILLET

en qualité de Commissaire aux apports et de Commissaire à la fusion dans le cadre de l'absorption de : la SA PONT NEUF INVESTISSEMENTS par : la SAS TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, ledit Commissaire aux apports chargé d'établir, sous sa responsabilité, un rapport sur l'évaluation desdits apports ;

Disons que le Commissaire sus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs Experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission ;

Disons que les honoraires dudit Commissaire aux apports seront à la charge à la société requérante ;

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal ;

FAIT A PONTOISE,
LE 11 MAI 2008

